

Registre des communications de renseignements personnels

En vertu de l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès), le CALQ, en tant qu'organisme public, doit inscrire dans un registre toute communication de renseignements personnels visée aux articles 66, 67, 67.1, 67.2 et 68. Ce registre doit également inclure toute entente de collecte de renseignements personnels visée au troisième alinéa de l'article 64, de même que l'utilisation de renseignements personnels à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis visée aux paragraphes 1 à 3 du deuxième alinéa de l'article 65.1. Le Registre se décline ainsi en trois sections.

Section 1 - Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3^e alinéa)

N°	Personne ou organisme receveur	Nature ou type de renseignements	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués	Raisons justifiant la communication de renseignements et disposition de la Loi sur l'accès
1.	Agence du revenu du Canada	Nom, prénom, adresse, revenus, montant des déductions, numéro d'assurance sociale	Émission des relevés d'impôts	Article 67 de la Loi sur l'accès à l'information Application de la Loi de l'impôt sur le revenu
2.	Assurances collectives (Desjardins, Beneva, SSQ)	Nom, prénom, statut d'employé, date d'embauche, salaire annuel, fonction, état civil, adresse, numéro de téléphone, numéro d'assurance sociale, date de naissance,	Gestion des prestations d'assurances collectives des employé(e)s et produits financiers	Article 67.1 de la Loi sur l'accès Application des conventions collectives et des conditions de travail
3.	CNESST, Tribunal administratif du travail, SAAQ	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance, salaire, rapport d'accident	Accident de travail, maladie professionnelle, accident de la route	Article 67 de la Loi sur l'accès Application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001) et de la Loi sur la santé et la sécurité au travail
4.	Commsoft Technologies (Service de gestion du dossier employé)	Nom, prénom, genre, groupe ethnoculturel, situation de handicap, statut d'employé, date d'embauche, salaire horaire, fonction, adresse, numéro de téléphone, date de naissance	Logiciel pour la gestion des dossiers des employés	Article 67.2 de la Loi sur l'accès

N°	Personne ou organisme receveur	Nature ou type de renseignements	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués	Raisons justifiant la communication de renseignements et disposition de la Loi sur l'accès
5.	Entraide (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – MTESS)	Nom, prénom, adresse courriel professionnelle	Dons de charité – émission des relevés d'impôts	Article 67.2 de la Loi sur l'accès
6.	Médial, Examed (fournisseurs)	Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, courriel, tout renseignement pertinent au traitement du dossier	Exécution de contrats de service	Article 67.2 de la Loi sur l'accès
7.	Organismes publics reconnus comme partenaires dans le cadre des ententes de partenariat avec les régions	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale des artistes récipiendaires d'une bourse	Production et émission des relevés fiscaux	Articles 67.2 et 68 de la Loi sur l'accès
8.	Organismes publics ou privés reconnus comme partenaires dans le cadre des ententes de partenariat à l'extérieur du Québec	Nom, prénom, tout renseignement se trouvant sur le curriculum vitae de l'artiste qui fait une demande de bourse Adresse courriel lors de l'obtention de la bourse	Gestion de programmes de bourses	Articles 67.2 et 68 de la Loi sur l'accès
9.	PG solutions (Service de paie)	Nom, prénom, statut d'employé, date d'embauche, salaire annuel, fonction, état civil, adresse, numéro de téléphone, numéro d'assurance sociale, date de naissance, numéro de compte bancaire	Logiciel pour la gestion de la paie des employés	Article 67.2 de la Loi sur l'accès
10.	Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, heures assurables, revenus, dates	Émission des relevés d'emplois pour raison de congé de maternité, de congé de paternité, de congé parental ou de congé pour adoption.	Article 67 de la Loi sur l'accès Application de la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c. A-29.011)
11.	Retraite Québec	Renseignements contenus au dossier des employés et nécessaires aux	Administration des régimes de retraite	Article 67 de la Loi sur l'accès

N°	Personne ou organisme receveur	Nature ou type de renseignements	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués	Raisons justifiant la communication de renseignements et disposition de la Loi sur l'accès
		régimes de retraite, dont essentiellement les nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse, salaire, montant de la cotisation annuelle et numéro d'assurance sociale		Articles 69, 150, 155 et 188 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics Article 99 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement
12.	Revenu Québec	Nom, prénom, adresse, revenus, montant des déductions, numéro d'assurance sociale	Émission des relevés d'impôts	Article 67 de la Loi sur l'accès à l'information Application de la Loi de l'impôt sur le revenu
13.	Revenu Québec - Fonds des pensions alimentaires	Nom, prénom, adresse, salaire annuel, numéro d'assurance sociale,	Gestion des saisies et des prélèvements de pensions alimentaires.	Article 67 de la Loi sur l'accès Article 13 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires
14.	Services Canada	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, heures assurables, revenus, dates	Émission de relevés d'emplois lors d'une fin d'emploi ou d'un arrêt de rémunération	Article 67 de la Loi sur l'accès Application de la Loi sur l'impôt sur le revenu (L.R.C., c. I-3.3)
15.	Syndicats (SFPQ, SPGQ, Alliance des cadres de l'État)	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance, salaire, montant des cotisations, fonctions, date d'embauche	Adhésion au syndicat	Article 67.1 de la Loi sur l'accès Application des conventions collectives et des conditions de travail
16.	Stein Monast (Firme d'avocats)	Nom, prénom et adresse, selon les besoins spécifiques d'un dossier	Exécution d'un contrat de service pour conseils juridiques	Article 67.2 de la Loi sur l'accès
17.	Vérificateur général du Québec	Nom, prénom, statut d'employé, date d'embauche et de fin d'emploi, salaire annuel, fonction, et tout renseignement pertinent au traitement du dossier.	Vérification des états financiers du CALQ	Article 67.2 de la Loi sur l'accès

Section 2 - Entente de collecte de renseignements personnels (article 67.3, 4^e alinéa)

N°	Le nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de prestation de services ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Fin pour laquelle ces renseignements sont recueillis	Catégorie de personnes, au sein de l'organisme qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur qui a accès aux renseignements
1.						
2.						
3.		Cette partie du registre ne comporte pas de données pour le moment.				
4.						
5.						

Section 3 - Renseignement personnel utilisé à une autre fin que celle pour laquelle il a été recueilli (article 67.3, 5^e alinéa)

N°	Nature ou type de renseignements recueillis	Identification du paragraphe du 2e alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation du renseignement	Dans le cas du paragraphe 3 de l'article 65.1, identifier la disposition de la loi qui rend nécessaire l'utilisation du renseignement	Catégorie de personne au CALQ ayant accès au renseignement
1.				
2.				
3.		Cette partie du registre ne comporte pas de données pour le moment.		
4.				
5.				

Approuvé par : le comité AIPRP

Dernière mise à jour : 25 août 2026

Mise à jour antérieure : 23 janvier 2022